



2024-126  
Occupation du domaine  
Public  
19 rue du Mané Rohr  
le 22 juin 2024

Le Maire de la Commune de La Trinité- Sur- Mer,

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision du Maire du 29 avril 2022 fixant le montant des tarifs d'occupation du domaine public,

Vu la demande de la société NEEDEM DEMENEGEMENT, 54 allée des Platanes, 77100 Meaux, le 22 juin 2024,

## ARRETE

### ARTICLE PREMIER

La société NEEDEM DEMENEGEMENT, est autorisée à occuper le domaine public sur une surface de 2.00 m x 6.00 m, le 22 juin 2024 pour y stationner un camion de déménagement au niveau du n°19 rue du Mané Rohr.

### ARTICLE DEUXIEME

L'entreprise sera chargée de mettre en place la signalisation du chantier conformément aux normes en vigueur.

Cet entreposage ne devra pas gêner la circulation.

### ARTICLE TROISIEME

Le montant de l'indemnité est fixé à :

Droit fixe	24,00 €
12 m <sup>2</sup> x 0,75€ par jour, soit	9,00 € pour la journée.
Soit un total de :	33,00 €

### ARTICLE QUATRIEME

La Police Municipale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

### Ampliation du présent arrêté à :

- Police Municipale,
- Services Techniques,
- Service comptabilité,
- Service communication,
- Société Needem Déménagement,

Fait à La Trinité-sur-Mer, le 12 juin 2024

 Le Maire,

Yves NORMAND

Affiché le :

17 JUIN 2024



  
S.-P. LE NIN